

REGLEMENT SERIES 3X3

ARTICLE 1 – SERIES 3X3 COMITE DU RHONE ET METROPOLE DE LYON BASKETBALL

Les SERIES 3X3 sont accessibles à tous les clubs, formés en associations sportives et affiliés à la FFBB.

ARTICLE 2 – CALENDRIER

Les SERIES 3X3 se déroulent à partir du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 30 avril 2024 en 2 phases :

- Les STOPS (phase régulière)
- Le FINAL 6 (Phase finale) qui attribuera le titre de Champion départemental

STOP#1 : 28/29 octobre 2023

STOP#2 : 27/28 janvier 2024

STOP#3 : 17/18 février 2024

FINAL 6 : 20/21 avril 2024

ARTICLE 3 – FORMAT ET ORGANISATION DES SERIES 3X3

- Les STOPS

Les SERIES 3x3 comportent plusieurs STOPS. L'organisation des Stops est répartie sur une période de 5 mois minimum.

Chaque STOP se déroulera sous forme de tournoi incluant toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur du Stop = 100 points ; **Qualification au FINAL 6**
- Finaliste = 50 points ;
- Demi-finaliste = 30 points ;
- Quarts de finaliste = 15 points.
- Equipes éliminées en phase de poule = 5 points.

S'il y a deux phases de poules avant les quarts de finale, les équipes éliminées dans la première phase marquent 5 points et les équipes éliminées dans la seconde phase marquent 10 points.

Le nombre de point attribué pour la fin de la compétition reste inchangé

Au minimum 4 équipes engagées par catégorie, maximum de 16.

- Le FINAL 6

Le comité organise le FINAL 6 des SERIES 3X3 pour déterminer le Champion Départemental dans chaque catégorie.

6 équipes engagées par catégorie.

Les 6 équipes qualifiés seront : les Vainqueurs de STOP ainsi que les équipes aux meilleurs classement général des 3 STOPS.

Format du FINAL 6 :

2 poules de 3 ; les 2 premiers qualifiés en ½ finale

½ finale : A1 / B2 ; A2 / B1

Finale : Le vainqueur est déclaré Champion Départemental et est qualifié pour la phase Régional (MASTERS)

ARTICLE 4 - EQUIPES A EGALITE

Egalité à la fin de la phase régulière (STOP) des SERIES 3X3 :

En cas d'égalité de deux équipes ou plus, elles seront départagées et classées en fonction de leurs **meilleurs résultats sur l'ensemble des Stops** (Nombre de finales, nombre de demi-finales etc...).

ARTICLE 5 – FINANCES

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

L'inscription d'une équipe est fixée à 10 euros pour la saison 2023/2024.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS

Chaque club désirant participer aux Compétitions de Clubs 3x3 FFBB adresse l'engagement de chacune de ses équipes au Comité Départemental et s'acquitte des droits financiers.

Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou **maximum 2 équipes dans une même catégorie.**

Sous réserve de l'accord du Comité Départemental, une équipe peut rejoindre la Compétition tout au long de la phase des SERIES 3X3 ; elle marque alors zéro point sur les STOPS auxquels elle n'a pas participé.

ARTICLE 7 – CATEGORIES ET SURCLASSEMENTS

- Catégories

Les SERIES 3X3 sont proposés aux catégories suivantes :

U13 M/F (2011/2012)

U15 M/F (2009/2010)

U18 M/F (2006/2007/2008)

SENIOR M/F (Né en 2005 et avant)

- Surclassements

Le surclassement est délivré lorsqu'un certificat médical d'aptitude est délivré par un médecin compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.

Pour les surclassements de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

ARTICLE 8 – ROSTER

- SERIES

Chaque équipe engagée dans les SERIES 3x3 est composée d'un Roster de 4 joueurs minimums et de 7 joueurs maximums.

Si le Roster comporte moins de 7 joueurs, il est possible pour le club, tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de 7 en informant le référent 3X3 du comité.

Pour le Champion départemental, aucune modification du Roster n'est possible entre le FINAL 6 (SERIES) et le MASTER de ligue AURA.

- **STOP**

Lors de chaque STOP des SERIES 3x3 de Département et lors du MASTER 3x3 de Région, seulement quatre joueurs issus du Roster validé peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début du STOP.

Chaque équipe doit désigner un capitaine.

ARTICLE 9 – LICENCES

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer à la compétition de clubs 3x3 FFBB.

L'extension Joueur Compétition peut être complétée par une Autorisation Secondaire de Territoire (AST), permettant aux joueurs de pratiquer le 3X3 dans un club d'accueil si cette pratique n'est pas disponible dans son club principal, mais dans la limite **de deux (2) AST par Roster**.

Dans le cas échéant, il faudra fournir une Autorisation avec signature des 2 présidents (Club principal et club accueil) au référent 3X3 du comité.

ARTICLE 10 – REFERENT 3X3 CLUB

Chaque club doit avoir un Référent 3x3 identifié lors de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre le Comité et les équipes inscrites de son club ; il a en charge le suivi de la Compétition de Clubs 3x3 pour son club.

ARTICLE 11 – LES ACTIONS DU COMITE

Le Comité Départemental enregistre les inscriptions et organise les Stops des SERIES 3X3.

Au plus tard avant le 1er octobre de la saison en cours, le Comité Départemental fixe au minimum 4 dates dans son calendrier.

Le Comité peut faire un appel à candidature auprès des clubs pour trouver des sites recevant les Stops.

A la fin des SERIES 3X3, le Comité Départemental transmet son Champion par catégorie à la Ligue Régionale pour la constitution de la phase MASTER de Ligue.

- **Référent 3X3 Comité**

Le référent 3X3 Comité fait le lien entre la FFBB, la ligue Régionale et les clubs.

CINQUIN Philippe ctdeveloppement@basketrhone.com 06.19.72.71.43

Ses missions sont les suivantes :

- Création et Gestion des SERIES 3X3 du Comité
- Communication avec les Référents 3X3 clubs
- Aide au développement de la pratique sur le territoire
- Création et Gestion des Open Plus Access du Comité

ARTICLE 12 – CONDITIONS D'ORGANISATION D'UN STOP

- Ballons

Les Stops doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).

- Lieu de pratique

Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.

Le Comité Départemental :

- Choisit la salle où organiser les STOPS,

OÙ

- Fait un appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation.

- Horaires :

Les jours et horaires pour la saison 2023/2024 sont les suivants :

U13 : Samedi 13h00 – 16h00

U15 : Samedi 13h00 – 16h00

U18 : Dimanche 10h00 – 13h00

SENIORS : Dimanche 10h00 – 13h00

ARTICLE 13 – OFFICIELS 3X3

- REFS 3X3

Les Refs sont les arbitres désignés par la CDO sur chaque STOP.

Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3. S'il n'y a pas de chronomètre de tir identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Peut exercer la fonction de Ref :

- Un arbitre départemental, régional et national

- Toute personne licenciée souhaitant s'investir et s'étant manifestée au préalable au référent Comité 3X3 et à la CDO.

La CDO désignera aussi sur chaque STOP un « **crew leader** ».

Son rôle sera de répartir les désignations des REFS sur chaque match du STOP.

Le Référent 3x3 Comité et le Crew Leader manage les Refs. Ils peuvent intervenir à la demande des Refs en cas de difficultés au bon déroulement de la partie.

- MARQUEURS 3X3

Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le Référent 3x3 du Comité :

Leur fonction est de gérer :

- Le chronomètre de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,

- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes)

Peut exercer la fonction de marqueur :

- Un officiel de table de marque départemental, régional ou national

- Un joueur ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le Résultat.

- Toute personne licenciée présente sur le STOP s'étant manifestée auprès du Référent 3X3 Comité

ARTICLE 14 – FORFAIT, RETARD ET PERTE PAR DEFAULT

- Forfaits

Une équipe qui déclare forfait pour un STOP se voit attribuer 0 point au classement général des SERIES 3X3. Au deuxième forfait, l'équipe concernée est déclarée « Forfait général » et ne pourra plus prendre part SERIES 3x3 pour la suite de la saison.

- Retard

Au-delà de 20 minutes, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer au STOP et se verra attribuer 0 points au classement général des SERIES 3X3.

- Perte par défaut

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut. (Article 6.5 [Règlement Officiel 3X3](#))

- Nombre de joueur insuffisant

Une équipe composée de moins de trois joueurs ne peut participer à un Stop. Elle est classée dernière de la Poule.

- Blessure

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

ARTICLE 15 – SANCTIONS

- Disqualifications de Joueurs

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour le Stop.

Le Référént 3x3 Comité notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le Comité Départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale compétente.

- Sanctions Disciplinaires

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres des SERIES 3X3.

ARTICLES 16 – RECLAMATIONS

Si une équipe pose une réclamation à la suite d'un évènement qui a eu lieu pendant la rencontre,

- Une erreur de tenue du score, de chronométrage ou de gestion du chronomètre des tirs qui n'a pas été corrigée par les arbitres
- Une décision de forfait, d'annulation, de report ou de non reprise de la rencontre

Elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Référént 3x3 Comité, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement